Les compétences de l'agglo



La communauté d'agglomération du Val Parisis dispose de plusieurs compétences obligatoires dans les domaines :

- du développement économique
- de l'aménagement de l'espace
- de l'équilibre social de l'habitat
- de la politique de la Ville
- de l'accueil des gens du voyage
- de la collecte et du traitement des déchets

Pour la ville de Sannois, l'agglomération a également en charge :

- L'eau et l'assainissement
- Eclairage public : aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux d'éclairage public y compris la signalisation des carrefours à feux, à l'exclusion des illuminations festives sur l'ensemble du

territoire de la communauté
- la qualité de vie : la lutte anti-graffitis, les actions de sensibilisation et d'animation sur le thème du développement durable, la lutte contre les nuisances olfactives
- Préservation et aménagement des parcs et massifs forestiers du territoire contribuant à une ceinture verte dans le sud du département du Val-d'Oise : buttes du Parisis
- Elaboration du règlement local de publicité intercommunal
- Création et gestion d'une police municipale intercommunale d'intérêt communautaire
- La médiathèque André Cancelier
- La piscine Pierre-Williot

Contact

Communauté d’agglomération Val Parisis
271, chaussée Jules César
95250 Beauchamp
Tél: 01 30 26 39 41
www.valparisis.fr

Infos pratiques

Signaler un problème d'éclairage
Vous pouvez contacter à toute heure l’agglomération Val Parisis qui en a la compétence au numéro vert gratuit 0 801 23 05 15. En fonction du degré de l’urgence, des moyens sont mis en œuvre pour résoudre le dysfonctionnement 7 jours sur 7.